

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : DG-2015-145
Direction générale
Service
Objet : Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de la maison de soins palliatifs du Littoral et aide financière à cet organisme
Date : 26/05/2015

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

La Ville de Lévis a reçu une invitation afin de participer à la 4^e édition du tournoi de golf organisé par la Maison de soins palliatifs du Littoral, organisme sans but lucratif. Cette activité se déroulera sous la co-présidence d'honneur de MM. Jean Pépin, IGA extra – Marché Giguère et Simon Nolet, Lemieux Nolet, CPA. Le souper aura lieu mardi le 9 juin 2015 au club de golf de Lévis. Le coût de participation au souper est de 50 \$ par personne. Tous les profits amassés lors de cet évènement iront à cet organisme. Mme Fleur Paradis ainsi que MM. Serge Côté et René Fortin ont manifesté son intérêt à participer à ce souper.

Les membres du conseil de la Ville souhaitent accorder une aide financière à cet organisme. Par l'entremise du budget réservé aux propositions des membres du conseil de la Ville, il est proposé que la Ville de Lévis accorde une aide financière de 2 000 \$ à Maison de soins palliatifs du Littoral pour aider cet organisme à maintenir ses activités auprès de la population lévisienne. À titre d'information, vous trouverez au tableau ci-dessous, le bilan spécifique et sommaire des sommes accordées à l'organisme.

SOUTIEN POUR CETTE ACTIVITÉ					
ANNÉE	SOUTIEN À L'ACTION BÉNÉVOLE	DVC	COM	DEV	TOTAL
2015	2 000 \$	0 \$	300 \$	0 \$	2 300 \$
2014	1 000 \$	0 \$	200 \$	0 \$	1 200 \$
SOUTIEN ANNUEL					
ANNÉE	SOUTIEN À L'ACTION BÉNÉVOLE	DVC	COM	DEV	TOTAL
2015	7 000 \$	0 \$	300 \$	0 \$	7 300 \$
2014	13 000 \$	0 \$	400 \$	0 \$	13 400 \$

Vérification de l'organisme en date du 12 mai 2015.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)
ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION
FINANCEMENT (coûts/poste budgétaire/impacts budgétaires 2015-2016-2017)

Coûts	Impacts	2015	2016	2017
2 000 \$ (Maison de soins palliatifs du Littoral)		2 000 \$		
50 \$/personne (souper seulement)		50 \$/personne		

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

Financement déjà autorisé par :

Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : 02-110-00-970 et 02-110-00-311

Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____

Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____

Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

	2015	2016	2017
Numéro du projet PTI : _____	Montants _____	_____	_____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable
d'activité budgétaire

Julie Lucak Date : 27/05/15

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Lors des séances du comité exécutif et du conseil de la Ville du 1^{er} juin 2015.

